

# Communiqué

## Un budget d'austérité !

Le budget 2025 imposé par Bayrou sans vote reprend (avec quelques ajustements) le budget Barnier ; c'est un budget d'austérité dont l'objectif affiché est la baisse du déficit public par la baisse des dépenses (en particulier des services de l'Etat). Politique qui risque au contraire d'aggraver le poids de la dette par une rétractation du PIB.

Les dépenses de l'Etat sont programmées en baisse de 2% soit 32 milliards d'euros alors même que les besoins augmentent et que l'inflation n'est pas stoppée. Pour les ministères c'est 10 milliards de baisse par rapport à 2024, de l'inédit depuis 25 ans comme l'a reconnu elle-même la ministre des comptes publics.

L'aide publique au développement voit ses crédits diminuer de 1,8 milliards ; de même le travail et l'emploi (- 3,1 milliards), l'environnement (-2,6 milliards), la recherche et l'enseignement supérieur (-1,5 milliard).

Si les 4000 emplois supprimés dans l'éducation nationale ne l'ont pas été, la baisse des crédits est elle, maintenue.

Au niveau fonction publique, le gel de la valeur du point d'indice se poursuit et la baisse de 10% de la rémunération en cas de maladie est mise en place. De même la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) est supprimée.

Les collectivités, auxquelles ont été transférés de multiples dépenses sociales voient leur dotation diminuée de plus de 2 milliards.

Une fois de plus c'est aux salariés de passer à la caisse pour compenser les multiples cadeaux accordés aux plus riches et aux grandes entreprises.

Les mesures prévues pour faire contribuer les plus riches sont hyper restrictives : au niveau des critères la contribution différentielle sur les plus hauts revenus ne concerne que les célibataires dont le revenu annuel dépasse 250.000€ ou les couples dont le revenu annuel dépasse 500.000€ et dont le taux de l'impôt sur le revenu est en-dessous de 20% ; tout comme au niveau de la durée d'application qui a été ramenée à un an ! De même, la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est elle aussi limitée à un an et ne touche que 400 entreprises réalisant un chiffre d'affaire d'au moins un milliard d'euros.

Les contributions des plus riches sont temporaires quand les baisses des moyens des services publics sont définitifs !

Il est apparu clairement par la réaction de Bernard Arnault (180 milliards de dollars de fortune) face à cette contribution exceptionnelle qu'il nous faut défendre notre intérêt commun pour imposer par la lutte des solutions de justice au service de l'intérêt général.

Il est à noter que les annonces de coupes drastiques de ces dernières semaines faites par certaines collectivités concernant la culture ou certains ministères (service civique, passe culture) n'étaient pas liées à une absence de budget. En effet, la loi spéciale prévoyant des plafonds de dépenses à hauteur du budget 2024 nous avait doté d'un budget pour 2025. Il s'agissait plutôt d'un chantage de certains dirigeants organisant un

« shutdown » à l'américaine touchant singulièrement les politiques en direction de la jeunesse.

Comme nous l'écrivions cet automne à l'occasion du budget Barnier dont celui-ci n'est qu'une énième version : un budget scandaleux mais pas surprenant !

Pour préparer l'avenir la CGT propose une réforme fiscale qui permettrait plus de justice fiscale avec notamment le rétablissement des impôts pour les entreprises (impôts sur les sociétés et CVAE), une taxation dissuasive des dividendes et des rachats d'actions, le rétablissement de l'impôt sur la fortune, une meilleure progressivité de l'impôt sur le revenu, la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (90 milliards annuels), la conditionnalité des 175 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises et l'élargissement de la taxe sur les activités polluantes pour inciter à la transition écologique.

Retrouvez toutes nos proposition dans le 4 pages : PLF 2025, ce que nous proposons : [https://www.cgtfinances.fr/IMG/pdf/4\\_pages\\_plf\\_2025-1.pdf](https://www.cgtfinances.fr/IMG/pdf/4_pages_plf_2025-1.pdf)